



Communiqué de presse

8 avril 2019

LES QUATRE TEMPS FORTS DU CONSEIL

du 5 avril :

- salle de spectacles et de convivialité : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre
- construction d'une chambre funéraire : lancement de la procédure
- convention biennale avec la M.J.C.
- aménagements de la place du mont blanc : premières esquisses



Salle de spectacles et de convivialité

Suite au maintien du cinéma sur le site actuel, le projet d'utilisation des voûtes I et J a connu ces derniers mois une réorientation dans le sens d'une salle de spectacles et de convivialité.

Orientation validée en décembre 2018.

Afin de mener à bien ce projet, une procédure de marché public a été lancée afin de retenir un maître d'oeuvre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 mars, a proposé de retenir parmi les 15 candidatures celle de Didier Onde Architecte.

Les travaux pourront commencer cet automne pour une livraison à l'été 2020.

Rapport présenté par Aurore TERMOZ et approuvé à l'unanimité des membres du conseil.



Chambre funéraire

La commune souhaite mettre à disposition des habitants un équipement public de qualité permettant d'assurer l'accueil des défunts.

Compte tenu des spécificités de cet équipement, il est proposé de recourir à une procédure de **concession de service public** pour la conception, la construction et l'exploitation de cette infrastructure.

Un site a été identifié au Biolay, à proximité immédiate du cimetière de Chamonix.

La durée de la concession est **fixée à 30 ans**, pour un coût d'investissement de 1,5 M d'euros.

Dossier présenté par Aurore TERMOZ et validé à l'unanimité des élus.

Convention 2019/2020 liant la commune à la M.J.C.

Les activités de la M.J.C. sont fortement dépendantes du soutien de la collectivité qui assure la plus grande partie de son budget ainsi que la mise à disposition des bâtiments nécessaires à son fonctionnement.

La convention fait l'objet d'un renouvellement pour les années 2019 et 2020, par lequel la commune s'engage à verser la somme de 505 000 euros annuels pour couvrir les frais de personnel de la structure, complétée par une enveloppe annuelle de 67 000 euros pour le développement de ses activités.

Dossier présenté par Yvonick PLAUD et adopté à l'unanimité des élus.

Futur de la place du mont blanc

Suite à une question orale de la minorité qui souhaitait remettre en cause le principe de la démolition de la caserne, pourtant validé par le conseil, le maire a souhaité présenter les premiers travaux du groupe de travail dédié aux futurs aménagements de la place.

Les deux esquisses présentées (cf en pièces jointes) ont montré la qualité des orientations retenues qui permettent d'envisager un aménagement de grande qualité qui offrira le double mérite suivant :

- mettre fin à la coupure existante entre Chamonix nord et le centre en prévoyant des circulations piétons et vélo qui assureront la continuité des espaces
- développer un concept de « nature en ville » notamment marqué par la restauration du torrent du Grépon et par la revégétalisation des espaces.

Premières esquisses présentées et commentées par Eric FOURNIER.